



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 1892

AVIS public est par les présentes, donné que le conseil municipal a adopté, à sa séance ordinaire du 18 janvier 2021, le **Règlement numéro 1892 établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes pour certaines entreprises pour les années 2021 à 2025.**

Ce règlement vise à mettre à jour les dispositions réglementaires applicables relativement à l'aide aux entreprises, ainsi qu'à augmenter le plafond annuel de l'aide financière admissible à être accordée aux entreprises.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Ledit règlement ne pourra pas être consulté à l'hôtel de ville tel que prévu par la loi, il est toutefois disponible pour consultation, sur notre [site Internet](#), et ce, suivant les décrets et arrêtés ministériels en vigueur en raison de l'état d'urgence sanitaire déclaré par le gouvernement québécois

Donné à Cowansville, ce 19 janvier 2021.

(S) Brigitte Chabot

La greffière adjointe,
Brigitte Chabot